



Licenciement économique contrat apprentissage

Par **ninou31**, le **09/04/2009** à **12:31**

Bonjour, rnrnje suis en contrat de professionnalisation et mon employeur m'a annoncé le 25/03/2009 que j'étais licenciée pour motif économique. rnj'ai donc reçu ma lettre de convocation a l'entretien qui était prévu le 08/04/2009 déjà mes patrons ne se sont jamais présentés. j'ai donc vu avec eux le lendemain. rndonc le 09/04/2009 ils m'annoncent qu'un contrat de professionnalisation ne peut être rompu pour licenciement économique ... Est-ce vrai?????rnrnde plus ils me proposent une rupture à l'amiable hors en faisant des recherches sur la rupture dite conventionnelle ou amiable elle ne s'adresse qu'aux CDI (circulaire DGT n°2009-04 du 17 Mars 2009). comment ça se passe????rnrna quoi ai-je droit et comment je peux mettre fin au contrat???